

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

<u>Nombre de conseillers</u> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 19 • votants : 19 	<p>L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, Maire.</p> <p><u>Présents:</u> Paul DIVANAC'H, Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Jeanne HASCOET, Annick KERIVEL, André PIRIOU, Béatrice HASCOET, Fabienne TIENNOT, Cathy LE MEUR, Béatrice LE BOURC'H, Olivier HENAFF, Denis FLOC'HLAY, David MARCHAL, David DADEN, Luc FOURNIER, Nathalie RIOU.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p><u>Elu secrétaire de séance :</u> Jacques LE PAGE</p>
<u>Date de convocation</u> 8 décembre 2020	

Assistait également à la réunion M. Sébastien LE GARREC, secrétaire général et Mme Nathalie BOUDET qui a assuré l'intérim sur ce poste depuis le mois de septembre.

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2020-54	<ul style="list-style-type: none"> • Composition des commissions municipales.
D-2020-55	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des biens et équipements transfert de compétences Eau et Assainissement.
D-2020-56	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subventions pour le projet rénovation énergétique de la Maison de l'enfance et de l'école communale.
D-2020-57	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subventions pour le projet aménagements de la rue de l'Argoat (chaussée).

A 20h Paul DIVANAC'H, Maire, déclare la séance ouverte. L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020 du conseil municipal.

1) Composition des commissions municipales. Délibération n° D-2020-54

Rapporteur : Paul DIVANAC'H, Maire

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer cinq commissions communales, chacune d'elles présidées par un Adjoint au maire, et d'en désigner les membres. Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de ces commissions.

- Finances, marchés publics. Il est ici précisé que cette commission n'est pas la commission d'appel d'offres prévue par le code des marchés publics. Elle n'aura qu'un rôle consultatif concernant l'attribution des marchés publics à procédure adaptée.

- Enfance jeunesse, affaires sociales

- Urbanisme, bâtiments communaux

- Cadre de vie, vie associative

- Aménagements et travaux

Il est proposé de retenir la composition suivante

Finances, marchés publics	
Fabienne TIENNOT	Béatrice HASCOET
Jeanne HASCOET	David MARCHAL
Cathy LE MEUR	Annick KERIVEL

Enfance jeunesse, affaires sociales	
Nathalie RIOU	Béatrice LE BOURCH
Olivier HENAFF	Fabienne TIENNOT
Jeanne HASCOET	Annick KERIVEL

Urbanisme, bâtiments communaux	
André PIRIOU	David MARCHAL
David DADEN	Denis FLOCHLAY
Annick KERIVEL	

Cadre de vie, vie associative	
Jeanne HASCOET	Luc FOURNIER
André PIRIOU	Béatrice HASCOET
Béatrice LE BOURCH	Olivier HENAFF
David DADEN	Nathalie RIOU

Aménagements et travaux	
Jeanne HASCOET	David MARCHAL

André PIRIOU	Denis FLOCHLAY
David DADEN	Cathy LE MEUR

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création et la composition des commissions communales ci-dessus.

2) Mise à disposition des biens et équipement compétences Eau et Assainissement.**Délibération n° D-2020-55**

Rapporteur : Paul DIVANAC'H, Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1321-1 et L 1321-5 ;

Vu la délibération n° 2018-128 en date du 25/09/2018 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de se doter de la compétence « Assainissement Collectif » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017 362-0008 du 28 décembre 2017 portant approbation des statuts de la CCPCP dont les compétences optionnelles 6° Assainissement et 7° Eau à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

En application de l'article l 5211-5 renvoyant aux articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts des biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée, dans le cadre de l'intercommunalité.

L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit à la date du transfert de la compétence à la collectivité antérieurement compétente.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune de Plonévez-Porzay et la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay. Il a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les procès-verbaux de conventions de mise à disposition des biens communaux relatifs aux services eau et assainissement.

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les procès-verbaux de conventions de mise à disposition des biens communaux relatifs aux services eau et assainissement.

3) Subventions

a) **Demande de subventions pour Rénovation énergétique de la Maison de l'enfance et de l'école communale. Délibération n° D-2020-56**

Rapporteur : Paul DIVANAC'H, Maire

La Maison de l'Enfance et l'école primaire communale constituent un complexe immobilier d'une surface de 1177m², inauguré en 1991. En plus de son vieillissement, des problèmes anciens de régulation de chauffage ont été identifiés.

Le rapport de consommation d'énergie 2016-2019 effectué par l'association ENERGENCE en septembre 2020 fait apparaître une dégradation sensible durant ces 3 dernières années. Un audit énergétique a été confié au bureau Alterea Ingénierie. Les conclusions de cet audit montrent qu'afin de pouvoir réduire les consommations d'énergie finale du site d'au moins 50%, des travaux importants doivent être effectués sur la structure (isolation extérieure, changement des menuiseries) ainsi que sur le système de chauffage. Ces travaux sont estimés par le bureau d'études à 600 000€.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les conclusions de l'audit ;
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier, en particulier les demandes de subventions (DETR, DSIL,...) ;
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les conclusions de l'audit ;
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier, en particulier les demandes de subventions (DETR, DSIL,...) ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ;

b) **Demande de subventions pour l'aménagement de la rue de l'Argoat (chaussée). Délibération n° D-2020-57**

Rapporteur : Paul DIVANAC'H, Maire

La rue de l'Argoat est une portion de la route Départementale 107 située en agglomération de Plonévez-Porzay. Le trafic y est important, 3680 véhicules par jour. Une concertation avec les services de l'Agence Technique Départementale a permis d'élaborer une esquisse de réaménagement permettant sur une portion de 320 mètres de prendre en compte les préoccupations de sécurité des piétons autant que la nécessité de reprendre la structure de la chaussée ainsi que son revêtement.

Le montant des travaux estimé pour le volet « chaussée » s'élève à 56115€. Le Conseil Départemental prendrait à sa charge 30863€, le reste à charge pour la commune s'élevant à 25252€.

Les autres aménagements font l'objet d'une étude commandée au bureau d'études CIT.
Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier, en particulier les demandes de subventions.

Vote :

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier, en particulier les demandes de subventions.

4) Divers

Personnel communal

Un agent occupant le poste d'ATSEM dans la classe de madame Frédérique ANDRE a demandé une disponibilité de droit (pour élever ses enfants de moins de 12 ans), à compter du 1^{er} janvier 2021.

Son remplacement sera effectué par un agent du service intérim du CDG 29, actuellement en poste jusqu'au 18 décembre. Le contrat sera géré par le biais du centre de gestion.

Urbanisme

a) Autorisations d'urbanisme récentes

Le permis de construire pour la rénovation d'un ancien restaurant et le transformer en 14 logements a été accordé.

b) Visibilité de l'offre de lots communaux à Roz ar Ster sur « Le bon coin »

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en avant du lotissement communal a été renforcée par le biais d'une annonce sur le site « Le Bon Coin ». Elle précise la disponibilité des lots et la taille de ceux-ci. Deux lots sont en cours d'achat, une promesse de vente a été signée et est dans l'attente de l'accord du permis de construire et enfin un lot

c) Avancement du projet Menez Bihan

M. Pascal BODENAN, adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil de l'avancée du projet de de Menez Bihan. Le permis d'aménager a été accordé. Le permis de construire déposé par l'OPAC est en cours d'instruction. Le compromis de vente à l'OPAC a été signé par la commune. Une demande de subvention doit être déposée pour ce projet suite à la délibération du 21 septembre 2020.

Tarifs communaux

Pour l'année 2021 les tarifs restent inchangés hormis les tarifs pratiqués pour la location des salles communales. Tarifs approuvés lors du conseil municipal du 16 novembre dernier.

Le Maire déclare la séance du Conseil municipal levée à 21h18.

La séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 comprend les délibérations D-2020-054 à D-2020-057.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Béatrice HASCOET	
Alain PENNOBER		Cathy LE MEUR	
Sylviane PENNANEAC'H		Béatrice LE BOURC'H	
Pascal BODENAN		Olivier HENAFF	
Véronique LEBON		Denis FLOC'HLAY	
Jacques LE PAGE		David MARCHAL	
Jeanne HASCOET		David DADEN	
Annick KERIVEL		Luc FOURNIER	
André PIRIOU		Nathalie RIOU	
Fabienne TIENNOT			